

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 25 mai 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présente Madame Josée Larivière, secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4943-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en retirant l'item suivant :

16. Nettoyage printanier.

Et en y ajoutant les items suivants :

- 1.1 Nomination d'un président d'élection;**
- 1.2 Nomination d'un président à la Régie;**
- 1.3 Nomination d'un vice-président;**
- 1.4 Clôture des mises en nomination;**
- 13.1 Embauche de Monsieur Rémi Fortin;**
- 16.1 Nouveaux honoraires Tetra Tech QI Inc.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4944-17

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que Monsieur Éric Maheux, président à la Régie à remis sa démission par écrit à titre de président en date du 25 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un président à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud afin de remplacer Monsieur Maheux;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Madame Josée Larivière, adjointe administrative de la Régie soit nommée présidente d'élection.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4945-17

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA RÉGIE

Madame Josée Larivière, présidente d'élection, fait appel à la candidature pour le poste de président à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier**

QUE Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines soit nommée présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en remplacement de Monsieur Éric Maheux;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin**

QUE Monsieur Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en remplacement de Monsieur Éric Maheux;

Compte tenu qu'il y a un (1) poste de président à combler et qu'il y a deux (2) candidats pour combler ce poste, il y a lieu de procéder à une élection.

Avant de procéder, Monsieur Marcel Busque retire sa candidature;

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre mise en nomination, la présidente d'élection déclare Madame Christine Caron élue présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en remplacement de Monsieur Éric Maheux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4946-17

NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Madame Josée Larivière, présidente d'élection, fait appel à la candidature pour le poste de vice-président à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin**

QUE Monsieur Yvan Paré, représentant de Saint-Martin, soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en remplacement de Madame Christine Caron;

Compte tenu qu'il n'y a pas d'autre mise en nomination, la présidente d'élection déclare Monsieur Yvan Paré élu vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud en remplacement de Madame Christine Caron.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4947-17

CLÔTURE DES MISES EN NOMINATION

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4948-17

AUTORISATION À SIGNER LES CHÈQUES

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, présidente ou Monsieur Yvan Paré, vice-président ou Monsieur Marcel Busque, vice-président soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier ou avec Madame Josée Larivière, adjointe administrative, les chèques et autres documents bancaires pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4949-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 AVRIL 2017

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 avril 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4950-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE TENUE LE 18 MAI 2017

**IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 18 mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La secrétaire de l'assemblée dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et elle répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 25 mai 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2017 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Les coordonnées des représentants, des substituts et des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

RÉSOLUTION NO: 4951-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1700300 à #C-1700384 inclusivement,
#P-1700123 à #P-1700172 inclusivement,
pour un déboursé total de 267 051.76\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION NO: 4952-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR RENÉ MARCOUX

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Fortier a quitté son emploi le 10 mars 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la résolution #4920-17, la Régie a publié une offre d'emploi pour l'embauche de journalier dans les différents médias sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par la résolution #4869-16 se sont réunis et ont passé des entrevues le 22 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur René Marcoux, domicilié au 22, 9^e Rue Est, Saint-Martin à titre de journalier à l'écocentre a été retenue;

CONSIDÉRANT que le salaire de Monsieur Marcoux a été fixé à 17.60\$ l'heure;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les membres du comité à l'effet d'embaucher Monsieur René Marcoux rétroactivement au 24 avril 2017 au taux horaire de 17.60\$ l'heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Marcoux sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4953-17

DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN DALLAIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Dallaire a remis le 24 avril 2017 sa démission à Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des remerciements soient adressés à Monsieur Jean Dallaire pour les services rendus à la Régie tout au cours de son emploi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4954-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIME ROUSSEAU

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean Dallaire a remis sa démission le 24 avril 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la résolution #4920-17, la Régie a publié une offre d'emploi pour l'embauche de journalier dans les différents médias sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les membres du comité formé par la résolution #4869-16 se sont réunis et ont passé des entrevues le 22 avril 2017;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Maxime Rousseau, domicilié au 3351, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines à titre de journalier à l'enfouissement a été retenue;

CONSIDÉRANT que le salaire de Monsieur Rousseau a été fixé à 17.60\$ l'heure;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les membres du comité à l'effet d'embaucher Monsieur Maxime Rousseau rétroactivement au 01 mai 2017 au taux horaire de 17.60\$ l'heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Rousseau sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4955-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR CARL GIROUX, EMPLOYÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT qu'à chaque été depuis quelques années, la Régie embauche deux (2) étudiants;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile de trouver des étudiants pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que lors d'absence du personnel régulier (vacances annuelles, congés mobiles, congés maladies, etc.) à l'écocentre et sur la collecte des encombrants ménagers, ces absences sont couvertes par le personnel en place;

CONSIDÉRANT que du printemps à l'automne il y a un surplus de travail;

CONSIDÉRANT que le comité ressources humaines a discuté de ce dossier et recommande l'embauche d'un journalier saisonnier apte à effectuer l'ensemble de ces tâches sur une période approximative de 8 mois et par conséquent la Régie embaucherait seulement un (1) étudiant;

CONSIDÉRANT que les membres du comité se sont réunis et ont passé une entrevue le 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Carl Giroux, domicilié au 537, route 275, Saint-Zacharie à titre de journalier saisonnier a été retenue;

CONSIDÉRANT que le salaire de Monsieur Giroux a été fixé à 17.60\$ l'heure;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les membres du comité à l'effet d'embaucher Monsieur Carl Giroux rétroactivement au 15 mai 2017 au taux horaire de 17.60\$ l'heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Giroux sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4956-17

EMBAUCHE D'ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT que par sa résolution #4925-17 la Régie a embauché Monsieur Keven Jacques, domicilié au 20 155, 4^e Avenue, St-Georges afin de combler le poste de journalier le samedi avant-midi à l'écocentre, et ce, à partir du 01 avril 2017;

CONSIDÉRANT que Monsieur Keven Jacques a démontré de l'intérêt au poste d'emploi étudiant pour l'été 2017 à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche rétroactivement au 08 mai 2017 Monsieur Keven Jacques, domicilié au 20155, 4^e avenue à Ville Saint-Georges afin d'effectuer différentes tâches durant l'été 2017 comme emploi étudiant;

QUE Monsieur Jacques soit rémunéré selon le taux du salaire minimum en vigueur soit 11.25\$ l'heure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4957-17

DÉMISSION DE MONSIEUR RENÉ MARCOUX

CONSIDÉRANT que Monsieur René Marcoux a remis le 15 avril 2017 sa démission à Madame Josée Larivière, adjointe administrative de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE des remerciements soient adressés à Monsieur René Marcoux pour les services rendus à la Régie tout au cours de son emploi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4958-17

EMBAUCHE DE MONSIEUR RÉMI FORTIN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine la décision prise par Monsieur Marcel Busque, vice-président et Madame Christine Caron, vice-présidente, à l'effet d'embaucher rétroactivement au 23 mai 2017, Monsieur Rémi Fortin, domicilié au 377, Rang 3, Saint-Zacharie, afin de combler le départ de Monsieur René Marcoux;

QUE Monsieur Fortin soit rémunéré au taux horaire de 17.60\$ l'heure;

QUE les autres conditions de travail applicables à Monsieur Fortin sont celles en vigueur dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie adoptée le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4959-17

REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE DES EAUX DE DRAINAGE

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a fait une demande à la Régie à l'effet de retourner en tête de traitement l'ensemble des eaux de drainage des bassins 1, 2, 3, 4 et 5 et de déclarer le volume quotidien retourné dans le traitement;

CONSIDÉRANT que le débitmètre actuel ne permet pas d'envoyer un signal analogique à l'automate qui rédige les rapports des volumes quotidiens;

CONSIDÉRANT que Monsieur Julien Tremblay, gérant de projet de CWA, filiale d'Allen Entrepreneur Général Inc. a déposé en date du 21 avril 2017 une proposition forfaitaire de 5 410.00\$ plus taxes, afin d'effectuer le remplacement du débitmètre actuel incluant l'installation et le raccordement de celui-ci;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Éric Maheux à faire installer par CWA, filiale d'Allen Entrepreneur Général Inc. le débitmètre et les équipements proposés dans leur offre de services;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4960-17

ACHAT DE CONTENEURS 6 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus de conteneurs d'une capacité de six (06) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tel conteneur;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 27 avril 2017 à Quatrex Environnement Inc., fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 250.00\$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT que Madame Josée Larivière, adjointe administrative a discuté avec la vice-présidente, Madame Christine Caron ainsi que le vice-président de la Régie, Monsieur Marcel Busque et qu'ils en sont venus à la conclusion de commander neuf (09) conteneurs, soit un voyage complet;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par Mesdames Larivière et Caron ainsi que Monsieur Busque à l'effet d'acheter de Quatrex Environnement Inc. neuf (09) conteneurs d'une capacité de six (06) verges cubes selon les conditions citées précédemment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4961-17

NOUVEAUX HONORAIRES TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Philippe Laliberté, ing., M.Sc. chez Tetra Tech QI Inc. a soumis des plans de l'aménagement des nouvelles cellules le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT que Messieurs Patrick Marcoux, contremaître, Pierre Paquet, technicien en génie civil, Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier recommandent l'aménagement d'une cellule supplémentaire;

CONSIDÉRANT que de nouveaux honoraires soumis par la firme Tetra Tech QI Inc. au montant de 99 185.00\$, ainsi que des frais de 5 220.00\$ par semaine sont requis pour la surveillance (1 surveillant) dans l'éventualité où plus de dix (10) semaines de surveillance seraient requis;

CONSIDÉRANT que l'offre a été évaluée à l'interne par Messieurs Patrick Marcoux, contremaître, Pierre Paquet, technicien en génie civil et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier et qu'ils sont unanimes à recommander au conseil d'administration de la Régie cette offre.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte les nouveaux honoraires soumis par la firme Tetra Tech QI Inc.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Copie de la publicité postée aux citoyens sur le territoire que dessert la Régie en rapport avec les collectes itinérantes prévues pour les 27 et 28 mai, de même que les 03 et 04 juin 2017 est remise aux administrateurs.

RÉSOLUTION NO: 4962-17

FOURNITURE D'ESSENCE À LA POMPE – 2017

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #4820-16 adoptée le 25 août 2016 son directeur général et secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT** que ce conseil a accordé à (9184-0868 Québec Inc.) Garage Guy Jacques Inc. le mandat de fourniture d'essence à la pompe pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT** que (9184-0868 Québec Inc.) Garage Guy Jacques Inc. a contacté par téléphone Madame Josée Larivière, adjointe administrative à l'effet qu'il va fermer ses pompes à essence définitivement à la fin juillet;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Éric Maheux à retourner en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence à la pompe, et ce, jusqu'à décembre 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4963-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

**LA PRÉSIDENTE
DE L'ASSEMBLÉE**

CHRISTINE CARON

**LA SECRÉTAIRE
DE L'ASSEMBLÉE**

JOSÉE LARIVIÈRE